



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 16 juillet 2025 à 9 h 07 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Sandra Desmeules, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CE-20250716-2266

AUTORISATION - COORDINATION ET SUPERVISION - PLAN DE TRAVAIL - GOUVERNANCE DU CARRÉ LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser la Direction générale à coordonner et superviser la mise en oeuvre d'un plan de travail relatif à la gouvernance du Carré Laval, et ce, dans le respect des objectifs du Plan directeur d'aménagement du Carré Laval, incluant notamment ce qui suit:

la réalisation d'actes préparatoires à la constitution d'une fiducie d'utilité sociale et d'un organisme sans but lucratif notamment:

- la définition de leur mission et des paramètres accessoires à leur mise en oeuvre (règlements de régie interne et diverses politiques administratives);
- l'élaboration d'ententes encadrant la relation entre la Ville et ces organismes;
- l'élaboration d'ententes relatives à la cession de terrains;
- la préparation d'une matrice de profils et le recrutement des membres du conseil des fiduciaires et du conseil d'administration de l'organisme;
- la préparation d'un budget de démarrage.

(SD-2025-3126)

CE-20250716-2267

DÉPÔT - RAPPORTS MENSUELS - RÈGLEMENT L-CE-1 - MARS ET AVRIL 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports mensuels déposés en vertu de l'article 45 du Règlement L-CE-1 pour les mois de mars et avril 2025 pour l'exercice, par des employés de la Ville, du pouvoir délégué



mentionné au sommaire décisionnel.

(SD-2025-3628)

CE-20250716-2268

VIREMENT DE CRÉDITS - FINANCES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le virement de crédits 28-55421 au montant de 1 770 274 \$ pour le financement des dépenses non récurrentes:

du code budgétaire:

1-28101-1751-02-119990: 1 770 274 \$;

aux codes budgétaires:

1-53303-1721-00-115220: 310 000 \$;
1-53303-2114-00-115220: 97 000 \$;
1-53303-2214-00-115220: 150 000 \$;
1-53303-3911-00-115220: 285 605 \$;
1-53184-3311-00-115220: 195 000 \$;
1-53184-3311-00-115120: 557 669 \$;
1-60201-7293-00-114190: 175 000 \$.

(SD-2025-3483)

CE-20250716-2269

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA REFUSÉE - 9486-8734 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale IA-2024-0170 de 9486-8734 Québec inc., propriétaire, à l'effet de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages sur le lot 1 069 682 du cadastre du Québec, et ce, considérant:

l'argumentaire du requérant;

que le projet ne remplit pas les critères suivants du PIIA Projets d'insertion (Section 7 du CDU):

les dégagements avec les terrains voisins sont suffisants pour maintenir des espaces végétalisés et limiter les vues vers ceux-ci;

l'implantation du bâtiment et la localisation du stationnement permettent de maximiser la conservation des aires boisées ainsi que des arbres matures ou d'intérêt et préservent les interfaces paysagères le long des lignes arrière et latérales du terrain;



la façade principale du bâtiment est travaillée pour limiter la perception de hauteur par une composition architecturale appuyant l'horizontalité;

la superficie de l'emprise au sol du bâtiment concorde avec celles du milieu d'insertion. Si l'empreinte est plus importante, elle est configurée pour que ce soit peu perceptible à partir de la rue;

le gabarit et la volumétrie du bâtiment prévoient une gradation des hauteurs du côté des bâtiments de plus faible hauteur;

les jeux de matériaux allègent visuellement la composition architecturale afin d'éviter tout effet de massivité;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU 2025-105.

(SD-2025-1980)

À 9 h 56, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière